

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier DANTEN, en suite des convocations en date du 24 septembre 2021.

Etaient présents : DANTEN Didier, CRETON Hélène, DARRAS Philippe, DEWAILLY Frédéric, GAMAIN Alain, LEFEBVRE Aurélie, LEFEBVRE Emmanuel, LEMAIRE Christophe, LEMOINE Noémie, LORGE Jean-Bernard, MANSARD Viviane, OLGARD Cédric.

Etaient absents : CORREGE Stéphane a donné pouvoir à CRETON Hélène, DEVAUCHELLE Guillaume a donné pouvoir à Frédéric DEWAILLY, GAUDEFROY Adrien.

Secrétaire de séance : Cédric OLGARD.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler au sujet du compte rendu du précédent Conseil Municipal en date du 04 avril 2021.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé.

**Transactions immobilières sur la commune**

La commune n'a pas préempté l'immeuble suivant :

- A572-A574, 4 rue du 22<sup>ème</sup> RMVE.

**Impasses Chassette Justin, Chassette Maurice et rue de l'Etoile : effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques**

Monsieur le Maire propose d'approuver ces projets d'un montant HT pour la commune :

- impasse Chassette Justin : 46 517,33€ HT

- impasse Chassette Maurice : 75 635,80 € HT

- rue de l'Etoile : 103 479,26 € HT

Projets adoptés à l'unanimité

**Convention d'hébergement des données des collectivités locales et des EPCI sur les serveurs de Somme Numérique**

Somme Numérique propose aux Etablissements Public de Coopérations Intercommunales membres et aux communes l'hébergement, sur ses serveurs, d'applications métiers et de leurs données. Le coût du service est intégré dans la cotisation versée à Somme Numérique par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Ces applications permettent aux collectivités ou EPCI d'envoyer et de recevoir des courriers électroniques, de gérer leur site internet, leurs listes électorales, les concessions des cimetières...

L'adhésion est approuvée à l'unanimité.

**Somme Numérique – charte relative à la mise à disposition du service « Intramuros » sur les serveurs de Somme Numérique**

Le syndicat mixte Somme Numérique a conclu un partenariat avec la société INTRAMUROS pour la diffusion de son application mobile sur son territoire de compétence.

« Intramuros » est une application mobile destinée aux communes et intercommunalités. Cette application permet à ces dernières de relayer toutes les informations qu'elles souhaitent mettre en avant auprès de leurs administrés ayant téléchargé ladite application.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la charte relative à la mise à disposition du service « Intramuros »

**Bail de chasse, hutte Marais de Condé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail d'utilisation de la hutte et le droit de chasse « devant soi » ou « à la botte » sur le marais communal de Condé-Folie n'a pas été renouvelé par le preneur en place à la fin de la saison de chasse 2020/2021. Diverses annonces ont été publiées, un nouveau preneur a été trouvé.

### **Convention relative à l'intervention de la commune pour le déneigement et l'entretien des talus et plates-formes du parc éolien de la commune de Bettencourt-Rivière**

Suite à l'engagement pris auprès de la société OSTWIND, les communes de Condé-Folie et Bettencourt-Rivière ont l'obligation d'assurer l'accessibilité au site éolien par tous les temps, en particulier en hiver lors des périodes d'intempéries avec des épisodes neigeux.

Il en est de même tout au long de l'année pour l'entretien herbeux des accotements et des plates-formes.

Des interventions ponctuelles pourraient également se faire sur la commune de Bettencourt-Rivière pour le déneigement du réseau routier secondaire.

L'intervention pour la commune de Bettencourt-Rivière sera rémunérée sur le temps d'utilisation effective de la prestation.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention avec la commune de Bettencourt-Rivière.

### **Convention relative à l'intervention des agriculteurs pour le déneigement du réseau routier communal**

En complément de ses moyens courants de déneigement, la commune peut choisir de faire appel à des exploitants agricoles moyennant une indemnisation basée sur le temps d'utilisation effectif du matériel, et fixée par la chambre d'agriculture.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la convention relative à l'intervention des agriculteurs pour le déneigement du réseau routier communal avec le GAEC GAUDEFROY-CROISE.

### **Décisions modificatives – budget communal**

Il est nécessaire d'abonder l'article 739211 pour le remboursement d'un trop perçu en provenance de la CABS.

Chapitre 011 – 615221 : - 13 330,00 €

Chapitre 73 – 739211 : +13 330,00 €

Il est nécessaire d'abonder les articles 2138 (041) et 1328 (041). Opération d'ordre pour l'intégration dans le patrimoine communal de l'immeuble sis 23 rue du 22ème RMVE.

Chapitre 041 – 1328 : + 40 000,00 €

Chapitre 041 – 2138 : + 40 000,00 €

### **Décision modificative et admissions en non valeur – budget assainissement**

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le Service de Gestion Comptable Baie de Somme demande à prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 500,00 €.

Il est donc nécessaire d'abonder l'article 6817 :

Chapitre 65 – 6542 : - 500,00 €

Chapitre 68 – 6817 : + 500,00 €

### **- Admissions en non-valeur de titres de recettes - assainissement**

Sur proposition du comptable du Service de Gestion Comptable Baie de Somme qui n'a pas pu recouvrer les titres, le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à 499,38 €.

### **Modification du tableau des emplois permanents**

Le tableau des emplois permanents est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

*Filière : technique*

Cadre d'emploi : catégorie C

Grade : adjoint technique – effectif 3 (2 temps complet – 1 temps non-complet)

Adjoint technique principal de 2ème classe – effectif 1 (temps complet)

*Filière : administrative*

Cadre d'emploi : catégorie C

Grade : adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – effectif 1 (temps non-complet)

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : rédacteur (temps complet)

### **Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois de catégorie B.

### **Transfert de compétence du service de l'eau**

En début d'année 2020, la commune a fait connaître sa volonté d'exercer, par convention de délégation de la communauté d'agglomération baie de somme, les compétences eau potable et assainissement collectif. Les compétences déléguées sont exercées au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme.

Aujourd'hui, Madame la Préfète a notifié son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Longpré-les-Corps-Saints.

2 possibilités s'offrent à nous :

- la compétence est reprise par la Communauté d'Agglomération Baie de Somme et le fonctionnement actuel serait conservé grâce à la reprise du personnel affecté au syndicat par la CABS et la constitution d'un groupe de travail comprenant les anciens membres du SIAEP pour les propositions de gestion et la planification des travaux sur le réseau.

- la compétence est laissée à la Commune par le biais d'une délégation, à charge pour nous de recruter le personnel nécessaire à la maintenance, le relevé des compteurs et la gestion et le suivi de la facturation.

Le Conseil Municipal opterait pour que la Communauté d'Agglomération Baie de Somme conserve la compétence eau après dissolution du syndicat.

### **Modification du règlement intérieur de l'aire de loisirs**

Il est ajouté la mention d'interdiction de faire du camping l'aire de loisirs.

### **Cimetière : cavurnes**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de 8 cavurnes au cimetière communal par la société P.F MARTINS-CHRETIEN et pour un montant de 4 100€ TTC.

## **Informations diverses**

Mme LOUCHEL Madeleine fêtera ses 100 ans le 19 octobre prochain. Elle est la doyenne de notre village.

Le repas des aînés se déroulera le 05 décembre 2021, la soirée Beaujolais aura lieu le 20 novembre 2021.

La Communauté d'Agglomération Baie de Somme est dans une situation financière compliquée. Le rapport de la Cour des Comptes a été rendu public. Nous ne connaissons pas les retombées sur les communes.

Christophe LEMAIRE indique qu'il a participé, avec Noémie LEMOINE, à la réunion du CAT. Il leur a été précisé que les travaux demandés par la commission de sécurité ont été exécutés.

Alain GAMAIN informe que l'abri-bus au bout de la rue du 11 Novembre n'est pas entretenu. Il est rempli de mauvaises herbes, les usagers ne peuvent plus s'abriter en attendant le bus.

Il faudrait décaler les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public.

Il souligne que la Communauté d'Agglomération n'a pas ramassé tous les encombrants. Il est répondu qu'effectivement la Communauté d'Agglomération Baie de Somme sélectionne les objets à ramasser, tel qu'indiqué sur le calendrier des collectes, distribué aux habitants. Le personnel communal devra terminer le ramassage.

Hélène CRETON donne un aperçu du programme des festivités de Noël organisées lors d'un après-midi de décembre : marché de Noël, chorale, activités manuelles, décoration de sapins, défilé du père-noël, feu d'artifice, tartiflette et vin chaud offerts par les jeunes agriculteurs... Un tract sera distribué en temps voulu dans les boîtes aux lettres.

Elle informe que M. Guillaume DENEUX propose la création d'une chorale à Condé-Folie, les répétitions pourraient débuter le 14 octobre prochain, le jeudi soir dans la salle du conseil.  
Il faudrait prévoir une réunion avec les associations pour le calendrier des festivités de 2022.  
L'achat de sets de nettoyage à mettre à la disposition des associations utilisatrices des locaux communaux est à prévoir.

Emmanuelle LEFEBVRE, en raison de la vitesse excessive de certains véhicules dans les rues Jean Moulin, du Hurlevent et de la Terrière, propose que le sens de circulation soit modifié dans ce secteur, surtout pour la sécurité des enfants.

Aurélien LEFEBVRE informe que Mme Déborah MALLART a créé une association « le coup de patte de Ness » qui a pour vocation de récolter des fonds pour trapper, faire stériliser et identifier les chats errants de notre commune.

Une demande de subvention a été déposée en Mairie par cette association.

La séance est levée à 23 heures 15.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 03 décembre 2021.